



Décision n° 487/2022
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 27 au 28 août 2022,
- Madame LAROCHE Nadia en tant qu'agent d'entretien du 29 août au 18 septembre 2022,
- Madame TRUFFANDIER Gaelle en tant qu'esthéticienne du 1^{er} septembre 2022 au 28 février 2023,
- Madame SPEYBROUCK Laura en tant qu'esthéticienne du 1^{er} septembre 2022 au 28 février 2023,
- Madame ACHAT Amandine en tant qu'esthéticienne du 13 septembre 2022 au 12 septembre 2023,
- Madame BARTHE Marina en tant qu'esthéticienne du 19 septembre 2022 au 18 septembre 2023,
- Monsieur SEMUR Laurent en tant qu'agent d'entretien des bassins du 16 septembre 2022 au 15 septembre 2023,

Fait à Jonzac,
Le **26 AOUT 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
M. Jean-Michel RAPITEAU